Commune de MAZERULLES

Rue de Nancy 54280 MAZERULLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10 Convocation du 21 janvier 2019 Affichage du 21 janvier 2019 L'an deux mille dix-neuf, le 25 janvier, à 20h30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Isabelle BELLOY, Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Michelle GUYOT, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Mikaël LAMBING, Thomas LUGAND, Denise MATHIEU, Catherine RAMPON,

Excusé:

Absent:

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h35 est désigné secrétaire de séance.

Point n° 1 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Rapporteur: Franck DIEDLER

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Désignation des délégués communautaires au Syndicat Inter Scolaire de Nancy

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ajouter ce point à l'ordre du jour Conseil Municipal.

<u>Point n° 2 :</u> Désignation des délégués communautaires au Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy

Rapporteur : Sédric BLIN

Le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} Cycle de Nancy (SIS) regroupe les 20 communes de l'agglomération et 20 autres riveraines du territoire.

A travers la création et l'entretien d'équipements ou d'installations sportives extérieures de qualité, le SIS a pour objectif la promotion de la pratique sportive dans les collèges et auprès des associations des communes adhérentes. Partenaire majeur du Syndicat, la Métropole du Grand Nancy compte 16 de ces gymnases sur son territoire.

Au delà de la seule pratique du sport, le SIS met également l'accent sur la sécurité et la santé et s'engage, au travers d'aides à projets pédagogiques, à favoriser l'éducation citoyenne.

Considérant que la commune de Mazerulles a un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} Cycle de Nancy;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-7 et L.2122-7 ;

Considérant que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

Mme Denise MATHIEU 10 (dix) voix

Mme Denise MATHIEU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

- M. Sédric BLIN 10 (dix) voix

M. Sédric BLIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le Conseil Municipal désigne :

- le délégué titulaire : Denise MATHIEU,
- le délégué suppléant : Sédric BLIN,
- et transmet cette délibération au président du SIS du 1^{er} cycle de Nancy.

<u>Point n° 3 :</u> 1^{ère} tranche de travaux de sécurisation des voiries : RD70H (rue de l'Eglise – route de Brin sur Seille) et de limitation de vitesse dans les zones pavillonnaires

Rapporteur: Mikaël LAMBING

La commune de Mazerulles est traversée par 2 routes départementales : la RD70H (rue de l'Eglise et route de Brin) et la RD674 (rues de Nancy et de Château-Salins).

Le trafic routier sur ces axes est important, notamment la RD674 où circulent en moyenne 7 500 véhicules par jour. La vitesse des véhicules est trop élevée au vu du manque de visibilité dans les virages, de la faible largeur de la chaussée, du manque de trottoirs le long de certaines chaussées et des enfants qui doivent longer ses axes pour se rendre à l'école.

Du fait d'une vitesse inadaptée, les véhicules, qui circulent au cœur de village, ne parviennent pas à respecter leur voie de circulation, notamment aux abords des 4 abris bus. Des « sorties de routes » sont constatées à l'intérieur du village.

Aussi après présentation du projet aux services du Département, la commission sécurité propose au Conseil Municipal de :

- mettre en place une écluse double à l'entrée du village sur le RD70H au niveau du lotissement de l'Orée du Bois,
- > de mettre en place un régime de cédez le passage sur la RD70H,
- > de sécuriser le chemin des écoliers par la mise en place de passages piétons,
- b de limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone lotissement.

Vu l'avis de la commission sécurité du 18/01/2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- A'autoriser la réalisation de travaux de sécurisation de la route départementale RD70H (rue de l'Eglise – route de Brin sur Seille) et de limitation de vitesse dans les zones pavillonnaires pour un montant de 20 000 € TTC.
- d'autoriser le lancement de la consultation pour ces travaux,
- d'autoriser le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les subventions auprès du Département et le produit des amendes de police.

PROJET DE LA 1ERE TRANCHE DE SECURISATION (route de Brin sur Seille)

ECLUSE:

Une écluse simple ne fait pas suffisamment ralentir la circulation. Aussi une écluse double est validée.

Coût estimé à 4900 € HT si une partie des travaux est faite par l'agent communal.

Ces travaux sont éligibles à la DETR avec un taux de 20 à 40 %

CEDEZ LE PASSAGE:

Ce n'est pas la meilleure solution pour faire ralentir, mais c'est un premier dispositif qui pourra évoluer vers un régime de STOP si ce n'est pas assez efficace.

Coût estimé à 363 € HT pour 5 Cédez le passage.

Subvention DETR possible de 20 à 40%

PASSAGE PIETON:

5 passages piétons, avec 4 silhouettes passage piéton. Coût estimé à 3 785 € HT si les travaux sont réalisés en interne Subvention DETR possible de 20 à 40%

ZONE 30 KM/H:

Mise en place d'une limitation de vitesse à 30 Km/h dans les zones des lotissements. Coût estimé à 2 567 € HT.

Subvention DETR possible de 20 à 40%

COUT TOTAL Le reste à charge est estimé entre 7000 et 9000 € HT net de subventions.

TRAVAUX DE VOIRIE

Réfection d'une partie des enrobés route d'Ebeviller-sur-Amezule, y compris les dos d'âne.... Estimation à 42 782 € HT.
Subvention possible 40 %
Reste à charge de 25 669 € HT

COUT TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2019

Montant global: 54 397 € HT

Estimation des travaux nets des subventions : 32 638 € HT.

<u>REFLEXION SUR LES TRANCHES SUIVANTES DE SECURISATION</u> (Rue de Nancy et de Château-Salins)

Suite à une première réunion avec les services du département, il s'avère que la création d'une voie de stockage pour ceux qui tournent vers Brin Sur Seille ne permettrait pas de ralentir la circulation, car la voie principale resterait identique. De plus, elle ne peut-être créée par manque de place.

Le département propose plutôt une réduction de la largeur de la voie, qui permettrait la création de places de parking de chaque côté.

Les taux de subvention pourraient atteindre 60 à 80 %

Il est nécessaire d'être accompagné par un bureau d'étude pour la réalisation du projet.

L'étude est à lancer au cours du1er semestre 2019 pour une estimation des travaux pour début 2020 et une réalisation fin 2020 – début 2021 en une ou 2 tranches en fonction du coût des travaux

<u>Point n°4:</u> Travaux de réfection du Chemin Communal n° 2 de Mazerulles à Erbeviller-sur-Amezule

Rapporteur: Mikaël LAMBING

Le Chemin Communal n° 2 de Mazerulles à Erbeviller-sur-Amezule est fortement dégradé. Des affaissements de la chaussée sont constatés à certains endroits, notamment aux abords de la forêt. Des nids-de-poule se sont créés.

Ces dégradations remettent en cause la sécurité sur cette voie.

Aussi après présentation du projet aux services du Département, la commission sécurité propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux pour un montant de 52 000 € TTC.

Vu l'avis de la commission sécurité du 18/01/2019,

Vu le budget de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la réalisation de travaux de réfection du Chemin Communal n° 2 de Mazerulles à Erbeviller-sur-Amezule de 55 000 € TTC.
- > D'autoriser le lancement de la consultation pour ces travaux.
- D'autoriser le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Points divers:

Franck DIEDLER:

Le jardin partagé en permaculture est lancé. Il y a une belle dynamique au sein du groupe. L'organisation du jardin est terminée avec la volonté de mettre en place des essais de plusieurs méthodes de culture. Des plantes peu connues seront expérimentées.

Michelle GUYOT:

ATELIER MEMOIRE:

Dernière séance. C'est une belle réussite.

Les participants attendent les prochaines sessions

COMMISSION FLEURISEMENT:

Les avis des habitants sont très positifs sur le travail de la commission.

DECORATION DE NOEL:

C'est une belle réussite.

Catherine RAMPON:

PLUI:

2 zones d'extension sont validées :

- 1ère zone (Sortie Côté Moncel sur Seille): La proposition n°1 est retenue (sans verger au centre pour limiter les problèmes de voisinages entre le terrain agricole et les habitations.
- > 2^{ème} zone (Extrémité du chemin Sainte Marie) : 3 habitations sont prévues.
- > 3^{ème} zone : Le conseil municipal réfléchit à une 3^{ème} zone à proximité du lotissement de l'Orée du Bois.

MOBILITE:

Le dispositif TEDIBUS est arrêté. Le coût est trop élevé par rapport aux nombre de personnes concernées.

HABITAT:

A Nomeny et Champenoux, un espace info Energie est à la disposition des habitants du territoire. Il donne des avis et des conseils sur les énergies.

Sédric BLIN

Le Petit Rapporteur est fini à l'exception de l'édito.

SCOLAIRE:

La demande de retrait de la commune de Mazerulles sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Comité Syndical du SIS de l'Amezule.

Le syndicat souhaite étudier les conséquences du départ de la commune de Mazerulles (coût par enfant...).

La séance est levée à 22h20.